



# La lettre d'information Gan Nouvelle Vie Avril 2020

[ganpatrimoine.fr](http://ganpatrimoine.fr)





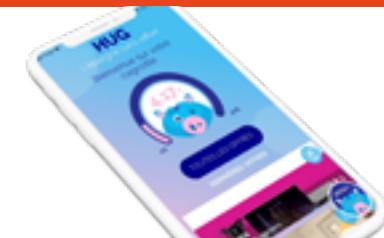
# Sommaire

---

L'actualité



Nouveauté



Décryptage



Marchés financiers



# Le taux de rendement de votre contrat Gan Nouvelle Vie

Merci pour votre confiance ! Vous avez souscrit le contrat Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie car vous l'avez compris, il est important de préparer votre future nouvelle vie à la retraite. Ce sera l'occasion de consacrer du temps à vos loisirs et à vos proches.

Vous avez certainement entendu parler de la baisse des taux d'intérêt qui n'est pas sans conséquences pour votre contrat de retraite. En effet, depuis des années, la chute des rendements obligataires entraîne inéluctablement celle du rendement du fonds en euros. Cette baisse s'est accentuée rapidement en 2019 et a créé une situation inédite avec des taux d'intérêt négatifs.

« *Le taux de rendement du fonds en euros de votre contrat Gan Nouvelle Vie, est de 1,05 % en 2019.* »



# Optimisez le potentiel de performance de votre contrat

## ◎ Avec la diversification

Dans cet environnement financier complexe, vous vous demandez certainement comment optimiser la performance de votre contrat ?

- ✓ La diversification est incontournable pour augmenter le potentiel de performance de votre contrat, en répartissant vos cotisations sur différentes unités de comptes<sup>(1)</sup>
- ✓ Ces différentes unités de comptes peuvent être investies sur différentes classes d'actifs : actions, obligations, supports monétaires ou encore l'immobilier... Il en existe plusieurs milliers sur le marché qui se différencient en fonction de leurs niveaux de risque.
- ✓ Ces classes d'actifs ne fonctionnent pas et n'évoluent pas de la même manière dans le temps. C'est pourquoi une répartition diversifiée est indispensable pour répartir le risque sur la durée.

## ◎ En optant pour la gestion pilotée

La Gestion pilotée de votre contrat Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie répond à cette stratégie financière évolutive.



## L'actualité

« Pour récompenser votre stratégie de diversification avec la Gestion pilotée, le taux de rendement du fonds euros de votre contrat en 2019 est porté à 1,85 %, grâce à un dispositif de Bonus. »

Ce mode de gestion pilotée est un service de gestion personnalisé et clé en mains.

Trois profils de gestion permettent de répartir les cotisations et l'épargne entre des supports financiers diversifiés (actions et obligations...) et le fonds en euros du contrat, selon le profil d'investisseur et la durée restant à courir jusqu'à la date prévue pour la liquidation de votre retraite.

L'épargne est ainsi dynamisée puis sécurisée progressivement à l'approche de la retraite : **prudent, équilibre, dynamique.**

N'hésitez plus à vous renseigner auprès de **votre Conseiller**.

💡 Afin d'accélérer la préparation de votre « nouvelle vie », vous pouvez :

- faire des versements complémentaires,
- mettre en place ou augmenter vos cotisations périodiques
- choisir de déduire ces versements<sup>[2]</sup> de votre impôt sur le revenu.

[1] L'assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

[2] Dans la limite des plafonds réglementaires au 1er janvier 2020. et sauf option contraire de votre part

## Nouveauté

# HUG : la cagnotte qui vous aide à épargner sans effort

Préparer votre retraite en faisant vos courses, par exemple, qu'en pensez-vous ? Avec votre contrat Gan Nouvelle Vie, capitalisez sur vos achats du quotidien grâce à des remises différées !

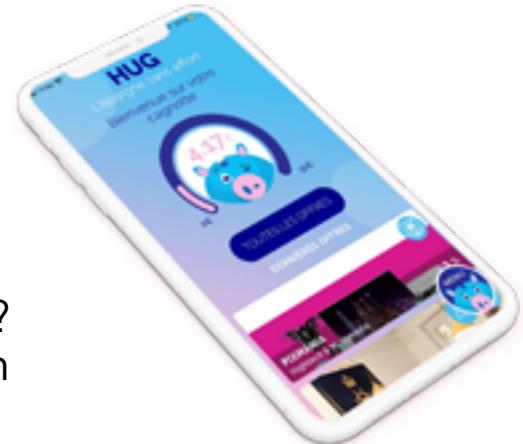
Lorsque cette cagnotte atteint 30 €, elle est versée automatiquement sur votre contrat de retraite.

### Comment ça marche ?

Il vous suffit de réaliser des achats chez nos partenaires, des commerçants proches de chez vous, ou en ligne, pour en bénéficier. Vous pourrez cumuler ainsi des euros dans votre cagnotte qui sera reversée automatiquement sur votre contrat d'épargne retraite dès 30 €. La répartition de cette épargne sera identique à celle de votre contrat.



Télécharger  
HUG Gan sur :



### Quelques partenaires



# HUG : bien plus qu'une cagnotte !

Vous pouvez à tout moment rechercher les commerçants partenaires, par catégorie, par enseigne ou par géolocalisation et être informé de leurs offres en cours.

Et ce n'est pas tout! **HUG** vous permet également de gagner du temps dans votre vie quotidienne en vous offrant un service de conciergerie haut de gamme.

Vous souhaitez organiser un anniversaire ou faire livrer un bouquet de fleurs mais vous manquez de temps ? Vous pouvez faire appel à nos concierges disponibles 24 heures/24 et 7 J/7. Il vous suffit d'aller dans la rubrique Conciergerie de votre application et contacter un concierge.

## Comment ouvrir ma cagnotte HUG ?

Pour bénéficier du programme **HUG**, vous devez disposer d'un contrat d'épargne ou d'un contrat d'épargne retraite<sup>(1)</sup>. Vous n'en possédez pas ? Pas de panique ! Il vous suffit de contacter votre conseiller.



## Où joindre votre conseiller ?

Au 09 70 821 691\*

Joignables de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi

\*Service Gratuit

(1) Contrats éligibles Gan Patrimoine : Gan Retraite PERP, Gan Patrimoine Objectif Retraite, Gan Patrimoine Évolution, Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie, Gan Nouvelle Vie

# Notre décryptage de la réforme des retraites

La réforme des retraites, vous en entendez beaucoup parler. Son examen à l'Assemblée Nationale a démarré le 17 février dernier. Le 28 février le gouvernement a recouru à l'article 49-3 de la constitution. En raison de l'épidémie de COVID 19, le président de la République a annoncé lundi 17 mars que « *toutes les réformes en cours seraient suspendues* », à commencer par celle des retraites. L'occasion de vous aider à décrypter cette réforme à date.

## ◎ Vous vous demandez si vous êtes concernés ?

La question de l'âge de départ à la retraite est essentielle. Nous vous aidons à vous y retrouver.

- ✓ La génération née **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004** rentrera directement dans le nouveau système à points dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, car elle aura alors atteint 18 ans.
- ✓ La génération née **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1975** et les suivantes seront concernées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Mais les phases de transitions seront longues, notamment pour les travailleurs non salariés, les fonctionnaires et certains régimes spéciaux.

Pour toutes ces générations, il faudra effectuer une photographie de leurs droits « ancienne formule » afin de les convertir en points, « nouvelle formule ».

- ✓ Si vous faites partie des générations nées **avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975**, vous ne serez pas concernés par ce nouveau système de retraite en points. Mais attention, vous serez concernés par le nouveau système de cotisation qui va s'appliquer à tous dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 (sauf pour les actifs qui se trouvent à moins de 17 ans du départ à la retraite).



## Décryptage

### ◎ Vous avez dit phase de transition avec le nouveau système ?

Cette phase de transition devrait durer une quinzaine d'années.

Passer d'un système composé de 42 régimes basé en grande partie sur une durée de cotisation à un système universel à points n'est pas simple. Les dates d'entrée en vigueur ne seront pas les mêmes pour les cotisations et les prestations :

- ✓ Pour les cotisations, l'entrée en vigueur est prévue pour tous dès 2025. Cependant le chemin à parcourir entre le niveau actuel de cotisations et celui qui est projeté n'est pas identique pour tous. En effet, des périodes de transition progressives sont envisagées avec une quinzaine d'années pour les TNS et les fonctionnaires contre seulement quelques années pour les salariés.
- ✓ Pour les prestations, il faut distinguer 3 générations :
  - ceux nés en 2004 et après qui se verront appliquer la réforme dès 2022.
  - ceux nés avant 1975 et qui ne sont pas concernés par la réforme du point de vue des prestations (pas de celui des cotisations).
  - Et enfin ceux nés après 1975 et avant 2004, à qui on appliquera la réforme à partir de 2025.

# COVID 19 : quel impact pour votre contrat ?

**L'année 2019 aura assurément été une année pleine de rebondissements et de records !** De la volte-face de D. Trump début mai, alors qu'un accord commercial avec la Chine était en passe d'être signé, au soutien sans équivoque de la Banque Centrale Européenne ou encore l'improbable feuilleton du Brexit au Royaume-Uni : l'année 2019 n'aura pas été un long fleuve tranquille. Les perspectives des marchés actions pour 2020 s'annonçaient modérées. Depuis le 24 février, les marchés financiers vivent des mouvements que l'on peut qualifier de « hors norme », liés à la propagation de l'épidémie de covid 19 à l'échelle mondiale.

## Coronavirus ou la nouvelle source de volatilité sur les marchés

Dans cette période mouvementée, les marchés évoluent rapidement. L'ampleur des conséquences aura un impact prolongé sur l'activité économique puisque le confinement a pour effet de geler une partie de l'activité des entreprises.

- ✓ L'ampleur des conséquences sanitaires a fait plonger les actifs risqués (actions et obligations d'entreprise notamment) et conduit à une croissance négative au premier trimestre 2020, accompagnée d'une chute de l'activité de 10 à 15 % au deuxième trimestre.
- ✓ Dans ce contexte, les Gouvernements et les Banques Centrales multiplient les interventions pour aider les entreprises et les banques à affronter la brutale détérioration économique à l'échelle mondiale. Ils ont annoncé **des mesures massives de soutien à l'économie**. Ainsi, fin mars le G20 a fait état d'une injection totale des gouvernements de 5 000 milliards de dollars US (soit environ 2 fois le PIB de la France !) pour faire face au choc d'activité lié au Covid 19.
- ✓ L'objectif majeur est de préparer un environnement **favorable pour la reprise de l'activité** des entreprises. Cet arsenal généralisé **de mesures de soutien** a permis de réduire la volatilité sur les marchés après les niveaux exceptionnellement élevés enregistrés au début de la crise liée au Covid-19.

### Garder le cap !

Dans ce contexte «hors norme», nous vous rappelons que la recherche de performance s'apprécie dans la durée, et qu'il est primordial de respecter le fondamentaux suivants.

- ✓ **Garder en tête son horizon de placement en lien avec ses projets** et ne pas agir sous le coup de l'émotion.
- ✓ **Investir régulièrement** afin de lisser le prix d'achat : l'effort régulier est payant sur la durée plus qu'un investissement spontané et occasionnel, pour optimiser vos positions particulièrement lorsque les fluctuations sont plus marquées.
- ✓ **Diversifier ses placements** afin de limiter le risque de perte en capital et l'impact des variations de court terme.

« *En tant qu'acteur responsable, nous prenons toutes les mesures nécessaires pour rester en contact avec vous. L'intégralité des collaborateurs de notre groupe s'engage à vos côtés et reste mobilisée au quotidien.* »

Si vous avez des questions particulières ou des opérations à mener, n'hésitez pas à nous contacter. Nous restons mobilisés pour vous accompagner.

## ÉDITION

### ◎ Achevé de rédiger le 30 mars 2020

**Directeur de la publication :** Sébastien Delhaise

**Rédactrice en chef :** Florence Fernandes

**Comité de rédaction :** Christine Raquin, Stéphanie Chevassus, Groupama Gan Vie - Dominique Le Teurs, Gan Patrimoine - Didier Oms, Groupama Asset Management.

### ◎ Gan Patrimoine

Société Anonyme d'intermédiation en assurance au capital de 8220 690 euros – RCS Lille 457 504 694

APE : 6622Z - Siège social : 150 rue d'Athènes – CS 30022 – 59777 EURALILLE

N° d'immatriculation 09 051 780 – [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses filiales – Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)

[contact@ganpatrimoine.fr](mailto:contact@ganpatrimoine.fr)

[www.ganpatrimoine.fr](http://www.ganpatrimoine.fr)

### ◎ Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1371 100 605 euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z – Siège social : 8-10 rue d'Astorg

- 75008 Paris Entreprises régies par le Code des

assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09.

### ◎ Groupama Asset Management

Société Anonyme au capital de 1878 910 € – Siège social : 25, rue de la Ville-l'Évêque- 75008 Paris -

389 522 152 RCS Paris - Agréée en qualité de société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le

n° GP 93-02.

### ◎ PAO

GGVIE

Crédit Photos : Shutterstock

